

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2010

PRESENTS : Pierre MUEL, Maire, Jacky MERY, Jacqueline LEGAY et Michel SCHNEIDER, Adjoints,
Damien JASPARD, Pierre MAUCOURT, Nathalie SIEFERT-BERTRAND, Jean-Pierre FRANCOIS, Robert ADAM, Pascal THIERY, Thierry TRESSE, Christine RASMUS, Conseillers.

ABSENTE EXCUSEE : Christine KIEFFER qui donne procuration à Pierre MUEL, Laetitia SENAND à Jacky MERY.

ABSENTS NON EXCUSES: NEANT

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 06 Mai 2010 qui est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Monsieur Jean-Pierre FRANCOIS est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'ajouter deux points à l'ordre du jour, ce qu'il accepte à l'unanimité :

- Commission administrative de révision des listes électorales : délégué du tribunal et de l'administration ;
- Haganis : prise en charge déconnexion fosse septique.

ORDRE DU JOUR

186. REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)

Vu l'article L.262/15 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatif à l'instruction des dossiers de RSA et stipulant que le CCAS peut procéder à cette instruction lorsqu'il a décidé d'exercer cette compétence ;

Vu l'article 14 du décret n° 2009/404 du 15 Avril 2009 précisant que le CCAS dispose de 18 mois, soit du 1^{er} Juin 2009 au 31 Décembre 2010, pour prendre une délibération indiquant qu'il prend en charge l'instruction des demandes de RSA et que, pendant cette période, sauf délibération contraire du conseil d'administration, le CCAS est présumé instruire les demandes de RSA ;

Considérant que les moyens, notamment humains dont dispose la Commune ne lui permettent pas d'assurer de manière qualitative l'accueil des bénéficiaires potentiels du RSAS ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de ne pas assurer la mission d'instruction des demandes de RSA,

Orienté les demandeurs vers la CAF ou le Service du Conseil Général instructeurs de droit,

Transmet la présente délibération pour information à :

- Monsieur le Directeur de la CAF,
- Monsieur le Président du Conseil Général de la Moselle,
- Monsieur le Directeur de Pôle Emploi

187. REFECTION FACADE MAIRIE-ECOLE-LOGEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil le constat de dégradation des peintures sur la partie basse du bâtiment suite à l'humidité des murs et le besoin de rafraîchir la grille d'escaliers selon devis de l'Entreprise CALA Frères s'élevant respectivement à 840 € HT et 520 € HT soit un total de 1 360 € HT.

Après discussion, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'effectuer les travaux de soubassement pour un montant de 840 € HT ;
- de ne pas effectuer les travaux de la grille d'escaliers dans l'immédiat.

188. DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU) PROPRIETE SAR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-24 et L 2122-22-15°

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, L300-1, R 211-1 et suivants ;

Vu le POS approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 25 février 1988 (révision approuvée le 14 septembre 1999, modification approuvée le 14 mai 2001, 2^{ème} modification approuvée le 9 juillet 2001) ;

Vu la prorogation du Droit de Préemption Urbain approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 14 septembre 1999 ;

Vu l'application des critères de l'exercice du Droit de Préemption Urbain par délibération du Conseil Municipal en date du 13 janvier 2000 ;

Vu la propriété mise en vente pour un montant de 80 000 € suite au décès de Monsieur Gérard SAR en date du 23 Avril 2010 ;

Vu le souhait de la Commune de disposer une réserve foncière pour réaliser des logements communaux ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de demander l'estimation des biens sur la zone UA au Service des Domaines ;
- d'exercer le droit de préemption sur le bien appartenant à Madame Veuve Pierrette GATEAU née SAR pour un terrain situé en zone UA section 1 parcelle n° 220 d'une superficie de 6a 92ca pour la déclaration d'intention d'aliéner reçue en date du 28 Mai 2010 de Maître Christian LAMBRE, notaire à Jarny. Ce terrain situé au centre du village pour lequel la Commune a un projet ;
- de notifier la décision d'exercer le droit de préemption à Maître Christian LAMBRE ;
- de donner délégation à Monsieur le Maire pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain et le charge de signer tous documents relatifs à cette affaire.

189. VEOLIA EAU : RAPPORT ANNUEL 2009

Monsieur le Maire présente le rapport eau 2009 rédigé par VEOLIA EAU (Société Mosellane des Eaux).

Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

... / ...

190. U.E.M./U.R.M. : RAPPORT ANNUEL 2009

Monsieur le Maire présente le bilan annuel 2009 du contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

**191. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2011 :
DESIGNATION DU COORDINATEUR COMMUNAL**

Dans le cadre du recensement de la population 2011, l'INSEE sollicite la commune pour désigner le coordinateur communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne la secrétaire de mairie.

192. GRATIFICATION STAGIAIRE

Dans le cadre de la convention de stage relative aux stages qualifiés de période de formation en milieu professionnel avec le Lycée Agricole de Metz - Courcelles-Chaussy d'un élève habitant la commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de lui octroyer une gratification de 200 €.

**193. COMMISSION ADMINISTRATIVE DE REVISION DES LISTES ELECTORALES :
DELEGUE DU TRIBUNAL ET DE L'ADMINISTRATION**

Le Conseil Municipal à l'unanimité propose :

Madame Christine RASMUS, délégué du Tribunal ;

Madame Jacqueline LEGAY et Thierry TRESSE, délégués de l'Administration.

194. HAGANIS : DECONNEXION FOSSE SEPTIQUE - PRISE EN CHARGE COMMUNE

Dans le cadre de la déconnexion des fosses septiques à Vezon, Monsieur le Maire expose au Conseil un cas particulier.

Après discussion, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'avancer les frais de travaux de déconnexion de la fosse septique de domaine privé d'un particulier d'un montant total de 387,50 € selon devis établi par HAGANIS ;*
- de demander le remboursement de ces travaux sur 3 mois.*

DIVERS

- Prochaine réunion du Conseil Municipal le Jeudi 1^{er} Juillet 2010.

- Recensement des chauves-souris.

- Entretien route départementale septembre 2010.

- Commission appel d'offres chemin piétonnier.

- Remerciements aux bénévoles pour participation manifestation « La Mariole ».

Après un tour de table, la séance est levée.

Marieulles, le 24 Juin 2010

Le Maire,

P.MUEL